



## Communiqué de presse

13 juin 2019

### Création du CIP 37 (Centre d'information sur la Prévention des difficultés des entreprises d'Indre et Loire)

Le 11 juin 2019, les professionnels du chiffre et du droit, les chambres consulaires et les partenaires de l'entreprise ont créé une association pour la mise en place d'un Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises en Indre et Loire (CIP 37), en présence de 75 personnes.

Associations composées de professionnels bénévoles, les CIP ont vocation à faire connaître les dispositifs prévus par la loi ou mis en place pour prévenir ou traiter les difficultés des entreprises.

En tant que représentants des institutions fondatrices, Sofia VIGNEUX, représentante du Barreau de Tours; Lionel TESSON, représentant de l'Ordre des Experts-Comptables des Pays de Loire; Jean-Marc Leconte, représentant de la Compagnie des Commissaires aux Comptes d'Orléans; Eric Verryden, représentant de l'Association des Magistrats Consulaires d'Indre et Loire (AMCIL); Philippe Roussy, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine; Mauro Cuzzoni, représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Indre et Loire; Régis Joubert, représentant de la Chambre d'Agriculture d'Indre et Loire, étaient réunis pour signer les statuts portant création du CIP d'Indre et Loire. Comme les 68 autres CIP, il sera rattaché au CIP National.

Il constitue une véritable plateforme d'accueil des chefs d'entreprise en difficultés. Les « Entretiens du jeudi » permettent ainsi à ces derniers d'être reçus de manière confidentielle, discrète et gratuite par un trio d'experts : un expert-comptable ou un commissaire aux comptes, un avocat et un ancien juge du tribunal de commerce et parfois un conseiller CCI ou CMA, qui les orientent vers les dispositifs existants susceptibles de les aider. Ces permanences ont lieu 4, rue Jules Favre à la CCI de Touraine. **Pour prendre rendez-vous, contactez le 0 800 300 360.**

#### A propos du CIP :

*Dans la continuité d'une initiative lancée dès 1999, le CIP est une association créée en 2007 par le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, la Conférence Générale des Juges Consulaires de France, et le Conseil National des Barreaux, rejoints par les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI France), l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, l'Inter-Fédération des Organismes de Gestion Agréés, et le Conseil National des Greffiers des tribunaux de commerce. Ces membres se sont unis dans une démarche de détection et prévention des difficultés des entreprises. Actuellement présidé par William Nahum, le CIP National coordonne l'activité de la soixantaine de CIP répartis sur tout le territoire dont il encourage le développement.*

Contact :

Nom : CIP 37

Téléphone : 0 800 300 360

Pour toute information supplémentaire et trouver votre CIP : [www.cip-national.fr](http://www.cip-national.fr)

